



# Le règlement général sur la protection des données (RGPD) : plus de précautions, une meilleure gestion

publié le 08/11/2018 - mis à jour le 29/02/2024

## Descriptif :

Résumé et outils pour mettre en oeuvre le changement de réglementation.

## Sommaire :

- Orientations du ministère de l'Education Nationale
- 1. Gestion comptable des données
- 2. Protection des données dès la conception
- 3. Protection des données par défaut
- Les données à caractère personnel au coeur des établissements
- Se former (2022-2023)

Le traitement numérique de **données personnelles** nécessite des précautions pour garantir les droits individuels. Les traitements étaient jusqu'à présent associées à des déclarations officielles, qui ne sont plus nécessaires.



A partir du 25 mai 2018 la protection des données est gérée selon une logique de **conformité** à un [règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#). Cette conformité doit être continue et **vérifiable**.

### ● Orientations du ministère de l'Education Nationale

Le ministère a [mis en place des outils permettant des pratiques conformes au RGPD](#), et forme les personnels à l'usage de ces outils.

Il a informé en octobre 2021 les recteurs de région académique et d'académie de la doctrine "cloud au centre" (circulaire du premier ministre n° 6282-SG), de la position de la Dinum (note du 15 septembre 2021) et de l'avis de la CNIL sur ce sujet, et a demandé "d'arrêter tout déploiement ou extension de Microsoft Office 365 ainsi que celle de Google, qui seraient contraires au RGPD".



Données à caractère personnel  
Image [Pixabay](#)

### ● 1. Gestion comptable des données

Un [registre doit être tenu à jour](#) avec l'aide d'un **Délégué** à la protection des données (**DPO**)<sup>1</sup>. Il permet de documenter tous les traitements de données à caractère personnel.

Les responsables de traitement pour le premier degré sont les DASEN, et pour le second degré les chefs d'établissement. Par un courrier le recteur de l'académie leur a annoncé début juin 2018 qu'ils seraient conseillés par Antony Barillot, nommé DPO académique.

Des ressources ont été mises à disposition dans une rubrique informatique/RGPD au sein de l'intranet académique. Un modèle de registre prérempli a été fourni aux établissements pour le recensement des traitements. Une [adresse](#)

[mail fonctionnelle](#) a été créée pour répondre aux questions.

Le DPO national accompagne la création des fiches registre concernant les traitements effectués par les applications nationales. [Voir la fiche registre de l'évaluation CP CE1](#).

## ● 2. Protection des données dès la conception

L'idée est de protéger les données dès la conception des activités, en utilisant des outils et services respectant les normes de **sécurité**. Des garanties doivent pouvoir être fournies par la société pour protéger les données. La **finalité** (pour quoi faire) des traitements doit pouvoir être définie par la structure utilisatrice du service (EPL... ) et pas par l'éditeur de l'outil choisi. C'est pourquoi les outils prévus pour le "grand public" ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'un **contrat**. Voir à ce propos [les outils de visio conférence pouvant être utilisés dans un cadre professionnel](#).

Lorsqu'un traitement des données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, une [analyse d'impact sur la protection des données](#) (DPIA - Data Protection Impact Assessment - Analyse d'impact relative à la protection des données) doit désormais être menée.

En cas de sous-traitance un contrat doit expliciter quels traitements sont opérés par le sous-traitant. S'il est installé aux Etats-Unis, il doit garantir que le niveau de protection est adéquat : [cf le site de la CNIL](#).

## ● 3. Protection des données par défaut

Il s'agit comme le demandait la précédente réglementation de limiter la quantité de données à caractère personnel traitées, leur accessibilité et leur durée de conservation, pour ne garder que le strict nécessaire en fonction de la finalité du traitement.

### Données traitées :

#### Source de données :

- Les données saisies par la personne dans l'enquête
- Les données d'identification (prénom, nom et adresse mail) issues des bases informatiques académiques uniquement pour les personnes concernées par une enquête ciblée et envoyée nominativement
- Les données de connexion (adresse IP, logs)
- Les cookies (permet de reprendre le questionnaire en cours de saisie)

**Caractère obligatoire du recueil des données :** La non-fourniture des données obligatoires, précisées dans le document par un astérisque, entraînera l'impossibilité de répondre à la finalité de ce traitement.

### Destinataires des données traitées

Ces données sont destinées :

- à : Chantal Bernard (rectorat de Poitiers DANE),
- aux administrateurs de l'outil d'enquête mis à disposition par la DSI du Rectorat de Poitiers.

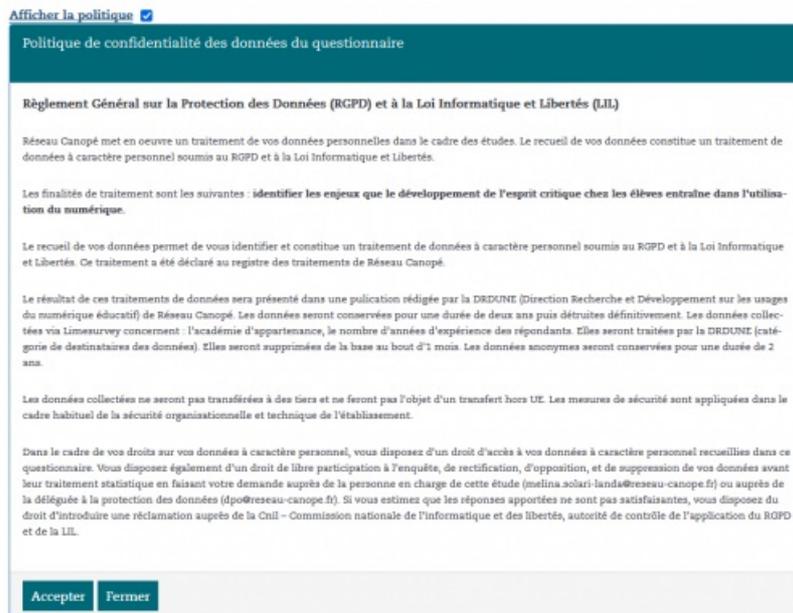
### Durée de conservation des données

Les données sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la date d'expiration de l'enquête.

Extrait des conditions d'utilisation  
de l'outil d'enquête académique

Les personnes doivent aussi être [informées clairement de ce qui sera fait des données personnelles collectées](#) les concernant.

Cette évolution est [accompagnée par la CNIL, qui fournit des outils](#).



informations aux utilisateurs  
sur l'usage de leurs données

## ● Les données à caractère personnel au coeur des établissements

C'est l'intitulé d'une [formation à distance mise à disposition des personnels concernés sur la plateforme m@gistère](#). Objectifs : Identifier les données à caractère personnel et parmi elles, celles qui sont dites "sensibles", Connaître le nouveau cadre européen et faire le point sur les différentes lois en vigueur dans ce domaine, Faire le point sur la mise en place du RGPD dans le contexte des établissements scolaires. Identifier les traitements en établissement et s'approprier le registre des traitements, comprendre les missions du délégué à la protection des données. Définir des actions de communication à destination des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs représentants légaux.

Dans les établissements scolaires seuls les traitements de données à caractère personnel qui sont explicitement autorisés par le chef d'établissement sont permis.

Il est donc recommandé d'utiliser les ressources du médiacentre, la question des données étant alors prise en charge par le ministère via le [Gestionnaire d'accès aux ressources](#).

## ● Se former (2022-2023)

○ En offre dans le cadre du plan académique de formation continue

Le plan académique de formation offre des modules de 1H ou 2H.

- ▶ LE RGPD C'EST QUOI ? ref 60898 webinaire 1H, intercatégoriel.
  - ▶ Pour les enseignant.e.s : ref 60142 RGPD et pratiques pédagogiques. Webinaire d'1H
  - ▶ Pour les chefs d'établissement : ref 60142 RGPD indicateur de pilotage des données. Webinaire d'1H.
- Ref 60900 - RGPD décrire un traitement pour alimenter le registre. Webinaire de 2H.

[Inscriptions sur le site de l'Ecole Académique de la Formation Continue](#)



5 minutes pour comprendre ... GDPR (Video Youtube)

(1) DPO : Data Protection Officer

## Documents joints

 [Infographie] les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD (PDF de 115.4 ko)

10 recommandations publiées en septembre 2019

CNIL

 **Modèle de registre RGPD** (OpenDocument Spreadsheet de 23.9 ko)

Version OpenOffice.

## Liens complémentaires

-  [Le RGPD présenté sur le site du ministère Eduscol](#) 
-  [Pour choisir des outils respectueux des règles, une liste de la Dané](#) 
-  [Données numériques à caractère personnel au sein de l'éducation nationale, rapport de l'IG publié en août 2018](#) 
-  [Le Vademecum "Données à caractère personnel" de Canopé \(septembre 2018\)](#) 
-  [Sur le site de Index Education, aide à la rédaction de la fiche registre](#) 